

**Zone de Protection du Patrimoine
Architectural, Urbain et Paysager
La Cité**

GIECO Trismasse

Date : 21 Avril 2004
Echelle : 1/1000e

PLAN B

LEGENDE

POSSIBIL APPROVE

Annexes à l'arrêté du S.O.M.A. 2011
du 13 mars 2011



■ Périmètre de la Z.P.P.A.U.P.

■ Secteurs de la Z.P.P.A.U.P.

■ Edifices protégés au titre des Monuments Historiques

■ Sites protégés au titre des Monuments Historiques

■ Sites classés

■ Patrimoine à valeur historique et architecturale dont la démolition est interdite
■ Patrimoine d'accompagnement constitutif de l'environnement urbain dont la
démolition est interdite, sauf nécessité technique

■ Mur dont la démolition est interdite sauf nécessité technique

■ Front bâti à reconstituer en cas de démolition et alignement imposé

■ Espaces vert protégés

■ Hauteur strictement limitée à R

■ Hauteur autorisée à R+2, sauf autres prescriptions

■ Non édifié/ancienneté

■ Alignement imposé

■ Détails architecturaux remarquables à conserver

■ Pavages pierre à conserver

■ Les parties de la commune exclues des périmètres de
Z.P.P.A.U.P. sont en Site Inscrit (G3/01079)

Reçu le
- 3 JUIL 2004
Service Départemental de l'Architecture et à l'Environnement

17.2.20
10.7.17

MH CLASSE

PR

MH CLA

CLA

MH CI